



ANNE CAROL

AU PIED DE
L'ÉCHAFAUD

Préface de Georges Vigarello

Belin:

Au pied de l'échafaud

Du même auteur

Histoire de l'eugénisme en France, Seuil, 1995

Les médecins et la mort XIX^e-XX^e siècles, Aubier, 2004

Physiologie de la Veuve. Une histoire médicale de la guillotine,
Champ Vallon, 2012

L'embaumement. Une passion romantique, Champ Vallon, 2015

En co-direction :

Régis Bertrand, Anne Carol (dir.), *L'exécution capitale.*
Une mort donnée en spectacle, PUP, 2003

Régis Bertrand, Anne Carol, Jean-Noël Pelen (dir.),
Les narrations de la mort, PUP, 2005

Régis Bertrand, Anne Carol (dir.), *Le monstre humain.*
Imaginaires et sociétés, PUP, 2005

Gilbert Buti, Anne Carol (dir.), *Comportements, croyances, mémoires.*
Europe méridionale, XV^e-XX^e siècles, PUP, 2007

Anne Carol, Isabelle Renaudet (dir.), *La mort à l'œuvre.*
Usages et représentations du cadavre dans l'art, PUP, 2013

Régis Bertrand, Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains*,
PUP, 2016

Anne Carol

Au pied de l'échafaud
Une histoire sensible de l'exécution

Préface de Georges Vigarello

Belin:

En couverture: Exécution d'un des chauffeurs de la Drôme, le 22 septembre 1909, à Valence.
© Collection IM/Kharbine-Tapabor.

Publié avec le soutien du laboratoire Telemme, de l'université d'Aix-Marseille et de l'Institut universitaire de France.



L'éditeur tient à remercier Christophe Granger pour ses précieux conseils.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L. 122-5] ; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Éditions Belin/Humensis, 2017
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14
ISSN 2270-4922 – ISBN 978-2-4100-1147-0

*Pour Michel, et les promesses des aubes à vivre,
encore et encore*

PRÉFACE

Ce livre, d'emblée, s'installe sur une tension : les derniers instants du condamné dans des temps où la guillotine règne avec une totale légitimité, entre la fin des années 1830 et 1939, l'année de la dernière exécution publique. Cette tension, d'emblée aussi, est avivée par le choix méthodologique totalement original adopté par Anne Carol : s'en tenir au témoignage des témoins directs et en particulier au rapport du procureur en charge de l'exécution ou de son substitut. Celui-ci doit laisser aux autorités publiques un texte attestant de la procédure, ses conditions, ses moments, ses incidents possibles. Aucun doute, plusieurs de ces rapports se limitent à une prose laconique et administrative, effaçant toute émotion sous les mots convenus de la machine judiciaire, d'autres en revanche, nombreux, les plus fidèles sans doute, laissent percer un double trouble : celui ressenti par le

fonctionnaire chargé d'annoncer sa mort imminente à un condamné, celui du condamné lui-même, anticipant sa fin brutale en un instant, apprenant l'échec de tout recours ou tout pourvoi. Séquence d'une totale nudité : « Des hommes pénètrent dans une cellule, réveillent un autre homme et lui disent qu'il va mourir. » La force du livre tient à cette volonté de suivre les témoignages au plus près des faits, le « condamné placé au centre du récit », sa sensibilité révoltée, l'émotion explosant sur l'instant. Étude précieuse et magistrale de ces moments indicibles de bascule, jusqu'ici peu étudiés, où la mort infligée est directement « éprouvée ». Loin des articles de presse rédigés par des journalistes nécessairement absents des scènes les plus initiales comme les plus pathétiques ; loin des restitutions habituellement limitées au spectacle de l'exécution, à ses rituels, aux réactions d'assistants fascinés par l'issue sanglante et sa silhouette mécanisée. De fait, une vraie distance existe entre ces quelques instants terminaux et le lent cheminement psychologique, gestuel et spatial qui les précède, depuis le réveil du condamné jusqu'au tranchant du couperet. Toute la différence entre le film laissé par la dernière exécution publique en France, celle d'Eugen Weidmann, en 1939, la foule, les ombres furtives des exécuteurs, la sortie rapide du condamné, son affaissement quasi immédiat, et le récit des phases préparatoires laborieusement rédigé par le procureur, l'annonce et le réveil, l'échange secret avec l'aumônier, le repas furtif, le déplacement dans la prison, la toilette et son rituel, la marche vers l'échafaud. Chacune de ces

scènes côtoie le tragique, chacune côtoie aussi la crainte que le condamné ne s'absente du dispositif et ne soit plus qu'une masse récalcitrante à « transporter ». L'évocation minutieuse d'un tel déroulement, ici traqué, alors qu'il est généralement ignoré, fait le premier intérêt marquant de ce livre.

Les réactions du prisonnier sont, à l'évidence, autant de manifestations paroxystiques de l'émotion. « Réveil terrible » disent plusieurs rapports, évoquant, selon les cas, un condamné « abattu », « saisi », « accablé », « anéanti », « atterré », « hébété ». Les réactions des témoins sont celles du trouble aussi, fussent-elles rarement explicitées, assaillies par la perspective de gestes devenus inéluctables. Ce que dit le procureur rapportant l'exécution de Florant Tourres, le 22 avril 1872 : « Excusez le désordre de mon récit écrit à tire de plume et sous l'empire d'une vive émotion ». Ou encore, l'abbé Moreau, en 1884 : « Oui c'est monstrueux, on frissonne d'un mystérieux frisson. » La situation se complique même quelquefois encore, dans la première moitié du XIX^e siècle en particulier, lorsque le lieu de l'exécution se situe loin du lieu de détention. Un voyage d'un ou deux jours peut séparer le moment de l'annonce de celui de sa réalisation. Ce que vit Barbe Ropars, prévenue le soir du jeudi 22 mars 1844, dans la prison de Quimper, qu'elle va être exécutée le 24, sur une place de Morlaix : « Pour arriver au lieu du supplice elle a eu ainsi 26 lieues à faire dans un état violent, qui a vivement impressionné la population... » Le livre sait aussi restituer ces scènes devenues pour nous étranges

où le « châtement » peut s'accommoder de troublantes lenteurs.

Autant de péripéties, de confusions parfois, qui conduisent Anne Carol à catégoriser les exécutions selon deux figures possibles : celles qui sont « réussies », celles qui ne le sont pas. Les premières se caractérisent par le déroulement implacable des faits, succession de phases fatales, déployées sans désordre ni anicroche, le condamné fut-il quasiment écrasé. « Aucune entrave au cours de la justice », assurent les procureurs, le prisonnier faisant preuve de « repentir, résignation, courage, fermeté, religion ». Les secondes se caractérisent par des incidents inattendus, perturbations matérielles, défaillances techniques, tronçons de corps mal maîtrisés. Plus grave est la résistance du condamné. Celle-ci peut s'avérer extrême, la panique peut l'emporter, un corps à corps peut s'instaurer. Telle l'opposition farouche de Jean-Baptiste Pernin, le 6 janvier 1852, multipliant les injures, hurlant son innocence, se mutinant alors qu'il est garrotté, obligeant les « exécuteurs à employer toute leur force pour le hisser sur l'échafaud ». Ultimes exaspérations « d'un corps bien vivant qu'on va couper en deux ». Ultime manifestation contre une issue virant à l'obscénité.

Ce qui conduit Anne Carol à s'interroger avec précision sur ce qui a permis longtemps les « exécutions réussies », dévoilant une technique ancienne du consentement. Une telle description de l'« acceptation », recensement attentif et minutieux, fait le second intérêt marquant de ce livre : le port d'une camisole de force, d'abord, transformant le

prisonnier en «invalides, dépendant de ses gardiens pour les gestes les plus quotidiens», les réponses attentives ensuite aux sollicitations, voire aux caprices, du prisonnier, «autant que le règlement le permet», ou les précautions encore pour éviter les défaillances organiques, la nourriture, la consistance du dernier repas, les cordiaux censés «fouetter le sang et soutenir le cœur». La contention demeure centrale, quoi qu'il en soit, se resserrant même avec le temps, le «ligotage» se perfectionnant, «enfermant le corps dans un réseau d'impossibilités». Une autre préoccupation pourtant l'accompagne: la nécessité de «donner un sens à la mort», la collaboration de l'aumônier en un temps où l'horizon chrétien garde une large crédibilité. Constat répété: l'homme d'Église, sa fréquentation constante, calculée, ouvrent sur une culture chrétienne de l'échafaud, fournissant «un vade-mecum efficace aux condamnés pour affronter le pire». Majeure dès lors demeure une culture datée, une vision du monde même, où l'exécution peut être rendue «supportable» par un ensemble de rituels aussi fermes que routiniers et une sensibilité accordant au châtement sa propre légitimité.

Cet ensemble relativement coordonné se défait pourtant dans les dernières décennies du XIX^e siècle, «les rituels donnent l'impression de se dérégler». Nombre de condamnés résistent d'une manière nouvelle: non pas le corps à corps, non pas le combat, mais «le refus d'endosser le rôle qui est attendu d'eux», le non-respect, le mépris affiché. Naissent alors des formes d'impassibilité, de contestation, voire d'ironie, le souci de ne pas être

manipulé de façon humiliante, la tentative exaspérée « de prendre le contrôle de sa propre mort ». L'étude rigoureuse de cette absence volontaire, celle de son contexte, ses conséquences sur le rituel, font assurément le troisième intérêt marquant de ce livre. Distance radicale avec la religion d'abord : Guillaume Bayon, le 2 juin 1870, à Valence, refuse de s'agenouiller pour recevoir l'absolution, Pierre Comme, le 29 décembre 1854, à Perpignan, affirme que son Dieu « c'est le soleil et les montagnes ». Dédain implicite ou explicite à l'égard du rituel ensuite : Guillaume Bayon demande un cigare qui lui est refusé, s'abstient de tout adieu à ses geôliers, Jacques Latour, le 12 septembre 1864, à Foix, montant à l'échafaud, « chante une Marseillaise revisitée dont le procureur tait pudiquement les paroles ». Rien d'autre, dans ce cas, qu'une affirmation inédite de l'individu, sa volonté de réappropriation de soi comme sujet, la distance à l'égard du religieux, une forme encore diffuse, confuse même, et pourtant repérable de manifestations conduisant aux formes contemporaines de l'autonomie.

L'étude minutieuse de l'application de la peine se transforme en étude minutieuse d'un changement plus global de culture. C'est le rituel, manifestement déjoué, qui se doit dès lors de changer. Le dispositif se désintègre en partie. Tout se simplifie et s'accélère du coup après 1870 : suppression ou quasi-effacement de situations longtemps classiques, la messe écoutée par le condamné, le repas et ses détails, l'échafaud et ses longues marches ; forte accélération de phases aussi, extrême raccourcissement

PRÉFACE

du trajet de la cellule à l'échafaud, abandon des fers, puis de la camisole, permettant d'accélérer le pas, suppression de toute théâtralité, au point qu'un nouveau calcul s'instaure à la fin du XIX^e siècle, évoquant en seconde le moment séparant l'apparition du condamné devant la guillotine et la sanction du couperet.

C'est bien l'œuvre de l'histoire qui se révèle dans cette étude magistrale du rituel. C'est d'abord et implicitement l'horreur, quasi sans âge, de la mort infligée, c'est aussi et enfin la transformation aussi profonde qu'inéluctable de notre récente sensibilité.

Georges Vigarello

INTRODUCTION

Condamner un homme à la peine de mort n'est pas une décision abstraite : en France, la mise en œuvre de cette sentence implique concrètement de se saisir d'un homme vivant et de le tuer à l'aide d'une machine qui le coupe en deux¹.

Depuis 1981, la peine de mort est abolie en France ; la dernière exécution a eu lieu en 1977. En outre, depuis 1939, les exécutions n'étaient plus publiques ; elles se déroulaient dans l'enceinte des prisons devant quelques témoins. Il nous est donc difficile d'imaginer aujourd'hui, concrètement, leur déroulement. Au mieux, nous sommes renvoyés au scénario qui a été le plus documenté par les récits de presse, les gravures et les photographies, par les historiens eux-mêmes : celui des exécutions parisiennes du début du XX^e siècle, aux séquences que les journaux rappellent inlassablement : le réveil, la toilette, le verre de rhum,

les quelques pas dans la lumière de l'aube. C'est, à peu de chose près, ce que l'on peut encore voir dans le petit film tourné lors de la dernière décapitation publique, celle de Weidmann : une exécution rapide, où le condamné sort de la prison, encadré d'hommes en noir, avant de se retrouver sur la bascule ; l'affaire est vite menée, le cadre resserré, les silhouettes confuses, ordonnées autour de la machine. Ces images et ces récits familiers ont fini par masquer ce qui a été la réalité de l'exécution pendant une grande partie du XIX^e siècle : une expérience souvent longue et pénible, une épreuve physique et émotionnelle pour ses protagonistes.

Le premier objectif de ce livre est d'abord d'effacer cette distance ; de replacer l'exécution à hauteur et à épaisseur d'homme, au pied de l'échafaud, dans le flot tumultueux du temps vécu, des sensations du corps ; de donner à sentir sa violence, de la déployer dans son espace et sa durée ; de lui restituer, en somme, sa dimension sensible.

Ce projet est né de la lecture des travaux de Pascal Bastien sur l'exécution à l'époque moderne, attentifs à « l'expérience vécue de la peine de mort² » ; il s'est construit dans la fréquentation d'une source peu utilisée³, celle des rapports produits par les procureurs en charge de l'exécution, et dont les Archives nationales conservent une très vaste série⁴. Rédigée la plupart du temps quelques heures après celle-ci par le procureur ou son substitut, cette source administrative n'a *a priori* rien de stimulant. Rien n'oblige en effet les rédacteurs à rentrer dans les détails de l'opération ; aucune directive ne les y enjoint,

seule leur est faite l'obligation de « rendre compte du résultat de [leurs] diligences ainsi que les incidents qui pourraient se produire ». Nombreux sont d'ailleurs ceux qui se contentent de consigner le lieu, l'heure et d'ajouter laconiquement qu'aucun fait n'a troublé l'ordre public.

Pourtant, presque aussi nombreux sont ceux qui éprouvent le besoin de raconter en quelques lignes, voire en quelques pages ce qui s'est passé. Ils notent d'une écriture soignée les réactions des condamnés, la façon dont leur corps trahit leurs émotions ; évaluent la fermeté de leur démarche, observent leur teint, écoutent leur voix, décrivent leurs larmes ou leurs tremblements. L'exécution qui se donne à voir dans ces récits se déploie dans un espace moins resserré que les quelques mètres séparant la porte de la prison de la guillotine ; elle entraîne le condamné dans un périple parfois interminable entre sa cellule et l'échafaud ; dans un temps tout aussi long, qui se compte en heures, voire en jours lorsque l'exécution n'a pas lieu dans la ville où il est détenu et qu'il faut le transférer pour un dernier voyage. Les figures et les gestes des protagonistes se précisent, chacun dans leur rôle : le directeur de la prison et les gardiens, les magistrats, les policiers, l'aumônier, les exécuteurs, le supplicié lui-même, au cœur de la narration.

Je n'ai pas de fascination ou de sympathie particulière pour les criminels. Lire ces récits procure toutefois d'étranges sensations. Une sensation d'accablement, par l'accumulation de toutes ces têtes qui tombent, par la répétition de ces gestes, de ces paroles, de ces désespoirs

plus ou moins maîtrisés, de ces séquences identiques, à l'issue inéluctable. Malgré tout, ces récits sont tous différents. Le fait même qu'ils existent, qu'ils ne soient pas remplacés par une formule laconique atteste que ce sont des agonies singulières, que les témoins, même les plus distanciés, ont été sensibles à l'humanité de ce qui se jouait dans ces moments et ont cru devoir les consigner. Devant ces récits, l'historien éprouve à son tour le besoin de restituer de la densité, de la chair, de l'identité, voire de la dignité à des vies sombrées dans l'infamie et l'anonymat.

Ce livre est donc en second lieu une tentative pour faire une histoire de l'exécution qui replace le condamné au centre du récit, et lui restitue une place d'acteur à part entière dans le déroulement de son châtement, à côté d'autres acteurs.

Ce besoin est d'autant plus fort que la plupart des travaux sur l'exécution capitale s'intéressent au *spectacle* de l'exécution publique; ils sont, d'une certaine façon, surplombants. Les historiens modernistes ont brillamment étudié l'exécution comme un rituel, d'un point de vue fonctionnel – quel effet attend-on du supplice public? – ou de celui de sa signification symbolique, politique ou religieuse⁵. Lorsque le corps est au centre de la réflexion, comme dans l'analyse du supplice de Damiens par Foucault, c'est pour l'insérer dans un schéma global d'interprétation biopolitique de la peine. À en croire le philosophe, le corps du supplicié disparaîtrait d'ailleurs du théâtre de l'exécution au XIX^e siècle: la décapitation

pénale serait «la prise sur le corps qui se dénoue», un châtement qui atteint «la vie plutôt que le corps⁶». Les travaux sur l'exécution capitale au XIX^e siècle poursuivent cette élision, à l'exception notable de ceux des historiens formés par Alain Corbin, dont je suis⁷. Les seules émotions questionnées sont celles de la foule ; l'histoire sensible de l'exécution, envisagée du point de vue de sa publicité ou du combat abolitionniste, est alors convoquée au profit d'une histoire des seules sensibilités collectives. Ainsi, l'exécution reste un objet dont la nature concrète, charnelle, la singularité chaque fois renouvelée finissent par s'évanouir, et où le condamné n'est qu'un prétexte aux émotions des autres, les spectateurs.

Je voudrais tenter ici une autre approche. Un des défis de l'exécution est d'amener un homme à accepter d'être coupé en deux sans que celle-ci ne tourne au carnage, à l'affrontement. La particularité de l'exécution contemporaine réside en effet dans un paradoxe stupéfiant : il s'agit d'un acte extrêmement violent, mais qui doit être dénué de brutalité. Les émotions susceptibles d'être éprouvées et extériorisées corporellement par les protagonistes – colère, désespoir, terreur, pitié, mépris, empathie, écœurement, dégoût... – risquent en effet d'en troubler le cours, soit que les acteurs se révèlent incapables de tenir leur rôle, soit que la brutalité se dévoile, soit que le spectacle offert devienne insupportable. La durée aggrave ce risque. Or, le déroulement de la peine n'est pas ou peu réglé par les textes ; cette imprécision lui confère une grande plasticité, une remarquable capacité d'évolution et d'adaptation.

Se sont construits dans ce flou des usages, des techniques (objets, gestes, scénarios, modèles, paroles) qui ont fini par constituer des sortes de rituels ou de routines, susceptibles de rendre supportable la mise à mort légale, mais aussi de s'adapter à la personnalité des protagonistes – en particulier du supplicié – comme aux variations des sensibilités collectives de ces mêmes acteurs, avant même la foule des spectateurs.

C'est donc le troisième objectif de ce livre : comprendre comment cet ensemble de dispositifs qui ont rendu l'exécution possible pour des « hommes ordinaires »⁸ (condamnés compris) a fonctionné, puis évolué, non seulement en fonction d'une pression extérieure (l'abaissement collectif du seuil de tolérance à la violence), mais par la résonance entre cette pression scopique et les tensions internes à l'exécution même et à ses participants. Ou encore, peut-être faut-il penser que c'est le caractère insupportable de *la mise en œuvre* de l'exécution, autant que son spectacle, qui a conduit à la réformer, puis à l'abolir.

Au cœur de ce travail, une source saisissante : les rapports des magistrats en charge de l'exécution à leur ministre de tutelle⁹. Ils constituent un ensemble de témoignages d'autant plus précieux, on l'a dit, qu'ils ne sont pas sollicités et qu'ils sont rédigés à chaud (le moindre retard entraîne un rappel à l'ordre du ministère). Pourquoi décrire dès lors le tremblement qui saisit le condamné dans sa cellule lorsqu'on lui annonce le

rejet de son pourvoi ? Pourquoi indiquer le menu de son dernier repas, mentionner l'accolade qu'il a échangée avec le gardien, le regard qu'il a jeté ou non à la guillotine ? L'ordre public ou la justice n'ont rien à voir avec cela. On pourrait suggérer que le procureur ou son substitut sont conditionnés par une sorte de pli bureaucratique, une pulsion documentaire, une manie du rapport qui les pousse à consigner tout ce qui arrive, quels qu'en soient l'intérêt ou la pertinence. Mais dans une profession où l'on sait aussi cultiver la concision, rien ne justifie *a priori* le foisonnement aléatoire de ces notations corporelles et émotionnelles.

Je fais l'hypothèse qu'entre dans ces épanchements quelque chose d'un transfert d'émotion ; que nul ne peut être mêlé de si près à une exécution sans en être troublé intimement ; sans que, par le biais d'une empathie profonde (animale ? instinctive ?), il ne soit amené à ressentir l'écho des émotions qui traversent le condamné, et dont les manifestations physiques sont scrutées avec tant d'attention. Tous ceux qui assistent pour la première fois à une exécution racontent le choc ressenti ; que par la suite les sensations s'émeussent, qu'une habitude s'instaure ne prouve qu'une chose, c'est qu'un travail s'est fait qui a réussi à refouler cette révolusion initiale.

Les écueils qui guettent celui qui s'aventure dans l'histoire des émotions sont réels, et exposent à de nombreux reproches¹⁰. En formulant cette hypothèse, je courrais le risque de surévaluer l'impact émotionnel ressenti devant la mise à mort légale, de plaquer ma sensibilité du XXI^e siècle

sur la scène du XIX^e ; bref, de commettre un anachronisme. L'exécution serait un spectacle moins traumatique alors, bien plus supportable ou banal qu'aujourd'hui pour une population accoutumée à la souffrance des bêtes ou à la visite à la morgue. Supposer par ailleurs qu'une empathie « naturelle » est à l'origine de ces épanchements reviendrait tout à la fois à dés-historiciser les émotions et à leur appliquer une logique « hydraulique », celle du débordement. Je prêterais ainsi à mes procureurs soit plus d'émotivité qu'ils n'en ont, soit une émotion dont l'existence n'est pas prouvée, et qui, au mieux, relève de l'infrastructurel. Mais admettons que l'explication que je propose à cette production narrative n'est pas la bonne : il reste des récits ; et même en admettant qu'ils ne nous apprennent rien de ce que ressentent leurs auteurs, ces récits valent infiniment par ce qu'ils nous apprennent des autres protagonistes, du supplicié en particulier et de ce qu'il ressent. N'y aurait-il pas alors un autre risque, celui d'être égaré par l'interprétation tendancieuse ou simplement erronée que le procureur livre des émotions du condamné ? En réalité, il est peu question d'émotions : ce sont les soupirs, la démarche ou la sueur dont le témoin tient la chronique minutieuse, c'est le corps du supplicié qui parle dans la source. Il est d'ailleurs remarquable que ce soit celui-ci qui occupe le centre de ces rapports : là où on attendrait des indications précises sur le comportement de la foule, c'est-à-dire sur la réussite politique de l'exécution (qu'elle soit destinée à moraliser, à rassembler, à terroriser : peu importe), c'est le condamné, ce sont ses derniers faits, gestes et paroles qui

sont recueillis. Comme si le regard des témoins, irrésistiblement, était attiré par lui et ne pouvait s'en détacher.

Au cœur de cette recherche, donc, cette source administrative : c'est elle qui a suscité les questions et fourni la plupart des réponses et des hypothèses. Si riche soit-elle, elle a pourtant des faiblesses. La première est celle de sa représentativité. Elle n'éclaire qu'une partie du XIX^e siècle, laissant dans l'ombre un gros premier tiers ; ce faisant, elle s'adosse à une béance de l'historiographie, celle de l'histoire de la peine capitale de la Révolution aux années 1830¹¹, avec laquelle toute tentative de comparaison ou généalogie reste à faire. Par ailleurs, tous les rapports n'ont pas été conservés ; et quelques incursions dans d'autres archives laissent deviner que des rapports se cachent ailleurs, dans d'autres cartons. La répartition des sources dans le siècle n'est donc pas homogène, ni proportionnelle au rythme des exécutions ; certaines années ne sont pas documentées¹². Une deuxième faiblesse réside dans le contenu des rapports, plus ou moins exploitable. La moitié d'entre eux environ relève d'un style laconique ou stéréotypé. Certains silences sont surprenants, voire décevants lorsqu'ils concernent des affaires pourtant particulièrement médiatisées. Enfin, il serait naïf de croire que ces récits restituent la réalité brute des faits, comme les émotions des rédacteurs. Le souci de faire valoir son zèle conduit à minimiser les incidents, à décrire des exécutions exemplaires ; l'attente de la confirmation de la culpabilité surexpose les signes de repentir ; bien d'autres biais influent sur la rédaction. Pour autant, cette source

présente aussi des atouts indéniables. Issus de consciences individuelles, dispersées dans l'espace et dans le temps, ces rapports ne sont pas formatés. Destinés à un interlocuteur unique, ils ne s'échangent ni ne se recopient les uns les autres, et pourtant, par leur nature même, ils se prêtent à la compilation et à la comparaison. De cet ensemble numériquement important (on a dépouillé exhaustivement plus de 120 cartons, pour retenir plus de 400 rapports) émerge donc un contenu dense, homogène, qui permet de repérer des convergences, d'établir des constantes, de proposer des évolutions. Ils éclairent particulièrement un pan méconnu de l'histoire de l'exécution capitale : celui des exécutions de province, au temps des monarchies censitaires et du second Empire ; le flot des exécutions ordinaires, en somme¹³.

Inévitablement, la question surgit : faut-il recourir à d'autres sources, et notamment aux sources de presse, profuses, détaillées et facilement accessibles ? Je ne l'ai pas fait ; en sorte que ce travail procède à la fois de l'élection d'une source, et de la mise à l'écart assumée d'une autre. La presse est pourtant au XIX^e siècle la source la plus commode pour accéder à une culture du crime et de la peine¹⁴, et de ce fait, a été largement mise à contribution. *La Gazette des Tribunaux*, puis les journaux à grand tirage (*Le Petit Journal*, *Le Matin*, etc.) rapportent inlassablement aux lecteurs les faits divers, les enquêtes policières, les procès et, lorsqu'elles en sont l'épilogue, les exécutions. La matière ne manque donc pas ; c'est plutôt la pléthore qui menace.

Mais du point de vue qui est le nôtre, la presse constitue une source infiniment moins intéressante, paradoxalement, que les rapports administratifs. D'une part, se pose la question de la fiabilité du récit journalistique. Les journalistes livrent un scénario complet, qui se déroule (au moins) du réveil du condamné à son inhumation. Or, rien ne garantit qu'ils sont présents à toutes ces séquences, comme s'en indignent des témoins avérés, sidérés devant le luxe de détails fournis par les reporters. Certes, ils peuvent avoir recours à des informateurs : policiers, greffiers, gardiens de prison ; mais ils peuvent aussi improviser, comme le montre le croisement avec d'autres sources. Le récit est reconstruit au mieux *a posteriori*, à partir de points de vue éclatés ; parfois recopié (et retravaillé) sur un collègue de bonne foi ; au pire, fictif. Par ailleurs, l'article d'exécution se codifie en un genre journalistique, voire littéraire, perdant au passage ses aspérités, sa singularité. En outre, la presse est engagée dans les débats autour de la publicité, ou de l'abolition¹⁵ ; elle défend un point de vue qui oriente le récit. Enfin cette presse justement nommée *à sensation* fait de l'émotion son fonds de commerce, elle la met en scène, elle en sature les récits, elle l'instrumentalise. On a préféré traquer l'émotion là où elle n'était ni attendue, ni recherchée, dans les cartons du ministère. Il ne s'agit pas, bien sûr, de disqualifier la presse en tant que source sur l'histoire culturelle de l'exécution capitale ; simplement, dans la perspective de ce travail, de la placer en périphérie des matériaux utilisés.

Pour autant, faut-il s'en tenir à la source administrative ? Toute autre source est-elle à écarter ? Entre la prose bureaucratique et la copie journalistique, entre les informateurs « involontaires » (mais pas innocents) et ceux qui en disent trop pour être honnêtes, entre les pépites et la menue monnaie prennent place des documents à la valeur relative ; tracer la frontière entre ceux qui sont pertinents et ceux qui ne le sont pas pose un problème de méthode, et pour peu qu'on ait l'ambition d'approcher une vérité de l'exécution, un problème moral. Les protagonistes des exécutions ont laissé des témoignages. Les aumôniers des prisons parisiennes ont tenu des chroniques, rédigé leurs souvenirs. Les chefs de la police de Sûreté aussi, de Vidocq à Monsieur Claude. Certains bourreaux ont rempli des carnets, publié des mémoires. Cependant, quoi de commun entre les carnets d'exécution tenus par Anatole Deibler et les mémoires romanesques de Sanson, vraisemblablement rédigées par Balzac ? Quel crédit accorder aux autobiographies des chefs de la police parisienne, gonflées des exploits de leur auteur ? À l'inverse, les qualités d'observation et la finesse psychologique d'un Tourgueniev, qui assiste à l'exécution de Troppmann en 1870, font de son récit une source précieuse. Il faut donc procéder à des choix, non seulement parmi les auteurs, mais aussi à l'intérieur des témoignages eux-mêmes. Le tri s'est fondé sur une analyse positiviste de la source, et sur sa cohérence avec la source principale. On a aussi, malgré le risque d'anachronisme, tiré profit des témoignages postérieurs à la période considérée ici, dans la

mesure où ils apportaient des éclairages inédits sur des points techniques ou des ressentis peu accessibles, et confirmaient quelques suppositions.

Un essai, donc, à partir d'une source, et à propos d'une période qui va de la fin des années 1830 à la Première Guerre mondiale¹⁶. Un essai : c'est-à-dire un ensemble d'hypothèses. Pour prétendre à une exhaustivité de toute façon inaccessible, il aurait fallu collecter d'autres sources ; confronter les archives nationales aux archives locales pour retrouver la trace des exécutions oubliées, comparer les récits administratifs et les récits de presse. Bref, réaliser un travail documentaire qu'une thèse ne suffirait peut-être pas à achever, puisque ce sont plus de 1700 têtes qui tombent entre la fin des années 1820 et la première Guerre mondiale¹⁷. Le livre qu'on va lire propose plutôt d'aborder cette histoire sensible de la peine de mort sous trois angles inédits.

Dans un premier temps, il s'agira d'éprouver le temps et l'espace de l'exécution, de retrouver les protagonistes et les séquences qui en règlent le déroulement, dans leur variété parfois baroque. Le droit, ici ne suffit pas : les usages sont fondamentaux. L'exécution est donc à la fois bâtie sur une même trame, et toujours différente. C'est cette réalité, cette épaisseur sensible qu'on s'efforcera de restituer.

Il sera alors temps de décrire, du point de vue de ceux qu'elle implique, ce qu'est une exécution *réussie*. La maîtrise du corps et des émotions est ici essentielle,

comme le montrent *a contrario* les scénarios d'exécutions manquées ou catastrophiques. Cette maîtrise passe par des techniques qui intéressent autant le patient que ceux qui l'entourent, soumis aux mêmes impératifs d'autocontrôle. Par quels dispositifs consensuels rend-on une exécution à la fois acceptable pour le condamné et supportable pour ceux qui l'administrent ou y coopèrent ?

Ces techniques ont pourtant leurs limites. Le condamné peut reprendre l'initiative, se démarquer du modèle qui lui est proposé, s'affirmer en tant que sujet. Même si des rébellions ont toujours existé, il semble que dans le dernier tiers du siècle, sous l'influence de nouveaux modèles culturels les résistances se multiplient, subvertissant subtilement le théâtre édifiant de la peine, dérégulant les dispositifs. Et les solutions mises en œuvre pour enrayer ce dévoiement l'aggravent au contraire : car privée de ses rites, modernisée, l'exécution devient de plus en plus difficile à supporter.

En définitive, on fait le pari que décrire l'exécution au plus près de ses acteurs, tenter d'en restituer les vécus permettra peut-être de comprendre les ressorts intimes de son évolution ; et que c'est ici, à cette micro-échelle des individus, au ras des corps et des affects qu'il faut chercher les signes les plus convaincants de cette fameuse évolution des « sensibilités collectives » souvent si difficile à incarner.

Première partie

Du droit aux réalités sensibles

CHAPITRE PREMIER

«TOUT CONDAMNÉ À MORT AURA LA TÊTE TRANCHÉE»

Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'exécution capitale n'est pas réglée minutieusement par la loi. Au rebours des procédures judiciaires abondamment documentées, les procédures pénales qui leur font suite sont pauvrement renseignées dans les textes. Ce silence relatif offre une grande latitude aux règles administratives ou aux simples usages, et donc à leurs dépositaires, les acteurs de l'exécution. Autrement dit, les dispositions qui régissent l'exécution se déploient dans un vaste gradient qui va du légal au coutumier, en passant par le réglementaire et le local¹.

Quelles sont les prescriptions qui règlent *a minima* l'organisation de l'exécution ? Quelles formes concrètes ces prescriptions générales prennent-elles lorsqu'elles sont appliquées ? Étudier ces formes, c'est déjà tester



Imprimé en France par Chirat – 42540 Saint-Just-la-Pendue
N° d'imprimeur : xxxx – Dépôt légal : septembre 2017
N° d'édition : 70119554-01